



Assistant de Soins en Gérontologie

Fiche Descriptive de la Formation

Désignation de la formation	Financements possibles (à adapter pour Pro A)
<p>Formation d'Assistant de Soins en Gérontologie</p> <ul style="list-style-type: none">• Lieu de formation : IRTS de Franche-Comté – Besançon• Durée : 140 heures de formation (20 jours) en centre de formation <p>Formation sur 2 à 3 jours par semaine pendant 7 ou 8 mois, selon calendrier prévisionnel.</p>	<p>Plan de développement des compétences de l'employeur</p> <p>OPCO</p> <p>ANFH</p> <p>Auto-financement</p>
Objectifs de la formation	
<p>Cette formation vise à l'acquisition des compétences prévues par le référentiel de compétences, au regard du référentiel d'activités, figurant respectivement en annexes I et II, Arrêté du 23 juin 2010 relatif à la formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie :</p> <ul style="list-style-type: none">• Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne.• Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie.• Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues.• Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.• Réaliser des soins quotidiens en utilisant des techniques appropriées.	
Pré-requis nécessaires pour participer à la formation (à adapter + ajouter les diplômes qui donnent droit à allègement ou dispense + post VAE)	
<p>Être titulaire du Diplôme d'État d'Aide-soignant(e) (DEAS) Être titulaire du Diplôme professionnel d'Aide-soignant(e) (DPAS) Être titulaire du Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) Être titulaire du Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale équivalent au DEAES depuis 2016. Être titulaire du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES)</p>	
Public concerné par la formation & Nombre minimum et maximum de participants	
<p>Conformément à l'Arrêté du 23 juin 2010 « La formation préparant à la fonction d'assistant de soins en gérontologie est accessible aux aides-soignants (AS) et aux aides médico-psychologiques (AMP) en situation d'exercice effectif auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées. » Les groupes d'apprenants sont de 10 minimum et de 18 maximum.</p>	

Modalités d'inscription à la formation

L'inscription en formation est validée dès la réception par le secrétariat ASG avant le début de la formation des pièces suivantes :

- Le Bulletin d'inscription complété
- La copie du Diplôme d'État d'Aide-Soignant(e) (DEAS) ou du Diplôme Professionnel d'Aide-soignant(e) (DPAS) ou du Diplôme d'État d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) ou du d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS) équivalent au DEAES depuis 2016 ou du Diplôme d'État d'Accompagnant Éducatif et Social (DEAES).

Programme détaillé de la formation (à adapter)

DF1 – Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne (35 heures)

- La maladie d'Alzheimer, définition et tableau clinique.
- Les différentes formes de démences et maladies apparentées.
- Statut juridique de la personne démente.
- Les droits des usagers, les devoirs des professionnelles
- Le projet individualisé : définition cadre et modalité
- Le projet individualisé de la personne souffrante de démence
- Travail en équipe, travail en réseau, éthique et déontologie
- Compétences et limites de l'ASG
- Place et rôle de la famille/de l'aidant, l'aide aux aidants
- Le maintien à domicile et l'entrée en institution

DF2 – Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie (21 heures)

- Notion d'autonomie, d'indépendance, de dépendance. Soigner et prendre soin
- L'accompagnement des temps clés du quotidien
- Alimentation, équilibre nutritionnel et vieillissement
- Troubles de la sphère orale
- Déplacements, aides techniques, prévention
- L'accompagnement cognitif en activité

DF3 : Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues (28 heures)

- Les différents modes de communication de et avec la personne souffrant de la maladie d'Alzheimer
- La communication adaptée
- La place du corps dans le travail
- La place du toucher dans l'accompagnement
- Projet d'animation
- Activités et animations
- Les supports adaptés
- Les activités sensorielles

DF4 – Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé (28 heures)

- Notion de santé, situation pathologique, démarche de soins
- Signes cliniques, alerte et urgence
- Prise en compte de la douleur
- Détecter les signes alertants, suivi
- Les fonctions cognitives
- Les signes psychologiques et comportementaux
- Les signes psychologiques et comportementaux
- Observation d'une situation

DF5 – Réaliser des soins quotidiens en utilisant les techniques appropriées (28 heures)

- Les médicaments et techniques de soins adaptés à la maladie d'Alzheimer
- Quotidiens et aide techniques
- Élaboration de pratiques professionnelles de l'ASG
- Analyse des pratiques
- Bientraitance, maltraitance
- Respect de la personne, de ses choix, de son intimité : les enjeux éthiques
- Secret professionnel
- Accompagnement en fin de vie

Moyens pédagogiques et techniques

Moyens techniques :

Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

L'IRTS dispose :

- De salles de cours équipées d'internet et de vidéoprojecteurs
- Des salles de cours en modalité hybride
- D'une salle d'activité
- D'un CRD (base - des revues, DVD, ouvrages)
- Communauté vie étudiante
- Espace restauration (mise à disposition de four micro-ondes)

Moyens pédagogiques :

- Adaptation des parcours de formation :
- Accompagnement du handicap
- Suivi individualisé
- Séances de formation théorique en présentiel avec support de cours diversifiés
- Interventions de professionnels et de personnes concernées
- Travaux dirigés : analyse de la pratique, accompagnement des dossiers de pratique professionnelle
- Mises en situation professionnelle et études de cas
- Journées d'étude, conférences, ciné-débat
- Journées pluridisciplinaires du Pôle AAP (invitation mais pas d'obligation de participation)

Moyens d'encadrement (partie commune + Partie à adapter sur les référents de formation)

Les apprenants disposent :

- d'un secrétariat dédié pour les accompagner dans leurs démarches administratives.
- Ils sont encadrés par des formateurs référents de la formation : responsable de formation (réfèrent de TD) et formateur du Pôle AAP
- un référent handicap : chantal.magnenet@irts-fc.fr
- un référent orientation : referent.orientation@irts-fc.fr sont à leur disposition dans le cadre de situations ou de projets particuliers ;

Modalités de suivi (si applicable) et d'évaluation de la formation (à adapter)

- Modalités de suivi :

Feuilles de présence

Feuilles d'émargement individuelles à destination des employeurs

En cas d'absence les cours sont rattrapés avec le groupe suivant.

- Évaluation :

Élaboration d'un dossier de pratique professionnelle présentant une situation d'accompagnement d'une personne âgée dépendante en tant qu'ASG et présentation orale devant le groupe d'apprenants en présence des formateurs référents.

Validation de la formation (à adapter)

Remise d'une **attestation de suivi de formation** à l'issue des 140h de formation.

Débouchés à l'issue de la formation (à adapter)

A l'issue de cette formation, les professionnels Aides-soignants(tes), Aides Médico-Psychologique et Accompagnant Éducatifs et Sociaux se sont spécialisés et peuvent intégrer des services d'accompagnement et de soins : Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA), Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA), Unités d'Hébergement Renforcées (UHR), Unités Cognitivo-comportementales (UCC) ou encore, Accueils de Jour, tel que prévus par le Plan Alzheimer 2008-2012.

L'attribution d'une prime aux aides-soignants et aides médico-psychologiques exerçant les fonctions d'assistant de soins en gérontologie dans la fonction publique hospitalière est prévue par le décret 2010-681 du 22 juin 2010 qui détermine les conditions d'attribution actuelle de cette prime. Le dispositif est complété par l'arrêté ministériel du 22 juin 2010 qui en fixe le montant.

Contact (à adapter)

Responsable de formation :
Isabelle HYNAUX –
isabelle.hynaux@irts-fc.fr

Secrétariat :
Laurine DELEYE-
laurine.deleye@irts-fc.fr

Taux de satisfaction à consulter sur notre site internet

« Informations utiles »

Autofinancement et financement par le CPF
Pour les autres financements, se renseigner auprès du secrétariat de la formation : laurine.deleye@irts-fc.fr

Notre établissement est accessible aux personnes en situation de handicap – Référent Handicap :
chantal.magnenet@irts-fc.fr